

Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fédération Syndicale Unitaire



Secrétariat Régional CENTRE-EST

snpespjjcentreest@mailo.com



Déclaration préliminaire au CSA interrégional du 01/12/2023

Lyon, le 01/12/23

Nous refusons le monologue « social » à la PJJ !

L'actualité internationale est fortement marquée par la tournure historique que prend aujourd'hui le conflit israélo-palestinien. Le SNPES-PJJ/FSU, aux côtés de nombreuses autres organisations politiques et syndicales, appelle à participer aux manifestations pour la paix partout en France, afin de porter l'exigence d'un cessez-le-feu immédiat. Un conflit chassant l'autre dans les médias, cette guerre ne doit pas nous faire oublier ce qui se passe notamment en Ukraine.

Le 13 octobre, l'agression de plusieurs personnels scolaires à Arras et l'assassinat de Dominique Bernard, professeur de français ont été un nouveau choc. Après les annonces du Ministère de l'Intérieur, celles du Ministre de l'Éducation nationale ont confirmé nos craintes. Sous couvert de lutte contre la radicalisation, c'est bien un mécanisme d'exclusion des jeunes « *problématiques* » qui est mis en place. Avec fierté, Gabriel Attal annonçait que 183 élèves ne feraient pas leur rentrée le 6 novembre, pour avoir perturbé ou refusé de participer à la minute de silence. Encore une fois c'est le répressif qui prime sur l'éducatif et la prévention.

Aujourd'hui, en région centre-est, dans ce contexte délétère, **les répercussions du drame du 19 novembre à Crépol doivent nous alerter, tant les actions, les discours, les orientations qui en découlent nous rappellent aux heures les plus sombres de notre histoire.**

Dans notre démocratie, notre état de droit, toujours guidé par les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, nous attendons beaucoup plus de nos gouvernants, de son administration en général et de la PJJ en particulier :

- La primauté de l'éducatif n'est plus qu'une illusion tant le répressif n'a de cesse de prendre l'ascendant
- Dans la Drôme et en région centre-est, sommes-nous à la hauteur de notre mission de service public pour aider les jeunes les plus démunis et leurs familles ?
- L'absence d'informations, de questionnements au sein des équipes vis à vis de ce que nous traversons n'est pas satisfaisant. Pire, certains discours de cadres sur les sujets d'actualité questionnent quant au devoir de neutralité et d'engagement. Cet environnement tendu et anxiogène se répercute sur la prise en charge quotidienne des jeunes et de leur famille à la PJJ.

Nous ne pouvons que constater que depuis plusieurs mois, l'administration à tous les échelons (DPJJ, DIR, DT) n'a que faire de l'avis des personnel.le.s et de leurs représentant.e.s : loin de prendre la mesure de la situation, c'est bien à une crise du sens de notre travail et une dégradation de ce dernier auxquelles nous faisons face. La rencontre du 6 octobre au niveau national nous questionne grandement quant à l'analyse de l'administration sur le bilan du CJPM. Au niveau régional, nous avons pourtant le sentiment de nous accorder sur de nombreux constats, lors d'échanges que nous avons espéré constructifs. Nous observons collectivement que les personnels sont confrontés à :

- une confiscation du temps éducatif pourtant incontournable afin de créer le lien de confiance avec les jeunes et leurs familles,
- une embolisation des emplois du temps par l'augmentation du nombre d'écrits et de rapports, ceci au détriment du temps passé avec les usagers et des temps d'échanges pluridisciplinaires en équipe,
- la systématisation des placements sanctions,
- une multiplication des audiences, du fait de l'accélération sans précédent de la procédure d'une part, et de la césure d'autre part,
- de nombreuses heures d'attente dans les couloirs (mais pas d'inquiétude cela sera résolu une fois que la PJJ aura dialogué avec les juridictions).

Aujourd'hui, nous attendons que ces constats soient reconnus par l'administration. Or que fait-elle depuis le 30 septembre 2021 ? Elle s'enferme dans un discours lénifiant, confirmant par la même occasion qu'elle vit dans une réalité bien différente de celle de nos collègues !

Cette posture de déni est accablante, l'administration préférant répondre que le problème réside avant tout dans la formation des professionnels.

La direction de la PJJ va jusqu'à nier :

- La transformation en profondeur de nos métiers, notamment avec l'introduction des mesures coercitives et probatoires du bloc peine, poussant de fait les professionnels à tendre vers des pratiques de conseiller.ère.s de probation,
- Le manque de temps pour rencontrer les jeunes et les familles,
- La perte de sens de nos métiers à vocation éducative,
- L'impact du CJPM sur les conditions de travail et les risques psychosociaux (multiplication des démarches, isolement des professionnel.le.s...).

Et ce sentiment d'un dialogue social de façade est conforté par l'absence de perspective quant au temps de décharge que nous réclamons depuis plus d'un an.

Car depuis les dernières élections professionnelles, les droits des élu.e.s ne sont toujours pas respectés et aucun moyen n'a été mis au service de la qualité du dialogue social, ce qui n'est pas sans conséquences sur la qualité de notre engagement dans nos missions.

Alors que les Comités Sociaux d'Administration et leurs Formations Spécialisées sont en exercice depuis le 1er janvier 2023, les contingents annuels de jours d'autorisation d'absence pour les élu.e.s titulaires et suppléant.e.s, prévus par l'arrêté Fonction Publique d'Etat du 15 juin 2022, ne sont toujours pas mis en place. Aucune mesure concrète et collective n'a été entreprise à ce jour pour pouvoir alléger la charge de travail de l'ensemble des élu.e.s syndicaux.ales. Pour rappel, vous nous avez expliqué qu'un état des lieux serait effectué dans chacun des services concernés d'ici la fin de l'année pour que des dispositions soient proposées début 2024. Hors aucune rencontre n'a eu lieu à ce jour entre les représentants du SNPES-PJJ/FSU ayant ouvert un contingent ASA 13 et leurs cadres. Comment envisager sereinement l'organisation de nos missions en 2024 sans cet allègement ?

Face à l'apathie, au déni et à l'aveuglement de l'administration, notre organisation syndicale a décidé de boycotter ce CSA. Nous demandons du respect, la prise en compte de nos avis dans les instances dédiées et la fin du déni face à la réalité de ce que vivent les services et les personnels de la PJJ. Il est temps que vous changiez de paradigme en transformant l'écoute en actes pour les professionnel.le.s et leurs représentant.e.s.

Cela passe par les mesures suivantes pour lesquelles nous exigeons une mise au travail immédiate :

- une révision à la baisse des normes : bien avant l'entrée en vigueur du CJPM, les professionnel.le.s affrontaient déjà une charge de travail considérable qui s'est encore alourdie du fait de nouvelles contraintes et de l'accroissement des tâches,
- un état des lieux des services, notamment sur le plan de l'immobilier,
- plus de transparence sur le recrutement, la formation, la rémunération et le renouvellement des contrats des agents non titulaires,
- la confirmation et l'application totale des droits des représentant.e.s des personnels, notamment pour rencontrer nos collègues, puis porter et défendre leurs doléances.

À l'aune des réponses que vous apporterez à nos revendications, nous mesurerons votre volonté de quitter la « réalité bureaucratique de la DPJJ » pour rejoindre celles des services et des professionnel.le.s !

Un plan 
d'URGENCE
pour la P.J.J